

Guide d'élevage de volailles de basse-cour

VERSION COMPLÈTE - JANVIER 2013



eqcma
ÉQUIPE QUÉBÉCOISE
DE CONTRÔLE DES MALADIES AVICOLES

Table des matières

GUIDE D'ÉLEVAGE DE VOLAILLES DE BASSE-COUR

1. ÉLEVER SES VOLAILLES CHEZ SOI	4
2. RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES PETITS ÉLEVAGES	5
2.1 VENTE.....	5
Viande de volaille	5
Œufs.....	6
2.2 LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX	6
2.3 IMPORTATION ET EXPORTATION DE VOLAILLES	6
3. BONNES PRATIQUES	7
3.1 OÙ ACHETER VOS OISEAUX?	7
3.2 RÈGLES D'OR POUR UN POULAILLER ADÉQUAT	8
3.3 LA FORMULE « TOUT PLEIN, TOUT VIDE ».....	8
3.4 COMBIEN D'OISEAUX PUIS-JE AVOIR?.....	9
Densité d'élevage (nombre d'oiseaux) par m ²	10
Espace requis par oiseau selon l'espèce et l'âge.....	10
3.5 LITIÈRE	10
Choix et entreposage	10
3.6 ÉQUIPEMENT: MANGEOIRES ET ABREUVOIRS	11
Mangeoires	11
Abreuvoirs.....	11
Capacité des abreuvoirs et mangeoires	12
3.7 EAU: QUANTITÉ ET QUALITÉ	12
Quantité d'eau nécessaire	12
Qualité de l'eau	13
3.8 ALIMENTATION.....	14
Une question d'équilibre	14
Composition des moulées	14
Quantité de moulée et teneur de la moulée selon l'espèce et l'âge des oiseaux.....	15
Volaille en ponte	15
Où acheter la moulée?	16
3.9 TEMPÉRATURE, HUMIDITÉ ET VENTILATION.....	16
Zone de confort.....	16
Température ambiante recommandée selon l'âge et l'espèce (en °C).....	16
Comportement des oiseaux selon la température	16
En période de canicule	17
Humidité.....	17
Taux d'humidité trop bas ou trop haut	18
Ammoniac et gaz nocifs.....	18
Ventilation	18
3.10 ÉCLAIRAGE.....	19
3.11 NETTOYAGE DU POULAILLER	21
3.12 CONTRÔLE DES INDÉSIRABLES	21

4. LA BIOSÉCURITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS	22
4.1 BIOSÉCURITÉ ET LUTTE CONTRE LES MALADIES.....	22
4.2 ACCÈS AU POULAILLER ET AUX BÂTIMENTS	22
Zone clôturée	23
Zone d'abri (poulailler)	23
Zone de transition (si l'espace le permet).....	23
4.3 SITE MULTI-ESPÈCES	23
4.4 INTRODUIRE DES NOUVEAUX OISEAUX	23
4.5 OISEAUX D'EXPOSITION, MOUVEMENT D'ANIMAUX D'UN ÉLEVAGE À L'AUTRE, ETC.	24
4.6 REPÉRER LES OISEAUX MALADES	24
4.7 GESTION DES MORTALITÉS.....	24
4.8 GESTION DU FUMIER.....	25
5. LA SANTÉ DES VOLAILLES, EN DÉTAIL	26
5.1 PRÉVENTION, PRÉCAUTIONS ET SOINS.....	26
Vaccination	26
Éviter la transmission aux autres élevages.....	26
Médicaments.....	27
5.2 MALADIES COURANTES DANS LES ÉLEVAGES DE VOLAILLES	27
Problèmes respiratoires.....	27
Problèmes digestifs.....	28
Problèmes cutanés et de plumes.....	29
Problèmes de boiterie.....	29
Mortalité subite	30
5.3 MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE (MADO).....	31
5.4 QUI APPELER EN CAS DE MALADIE	31
5.5 MALADIES TRANSMISSIBLES À L'HUMAIN	32
5.6 INTOXICATIONS ET INFECTIONS ALIMENTAIRES	32
6. SI L'EUTHANASIE EST NÉCESSAIRE	33
7. RÉDACTEURS ET COLLABORATEURS	34
8. RECONNAISSANCE FINANCIÈRE	35

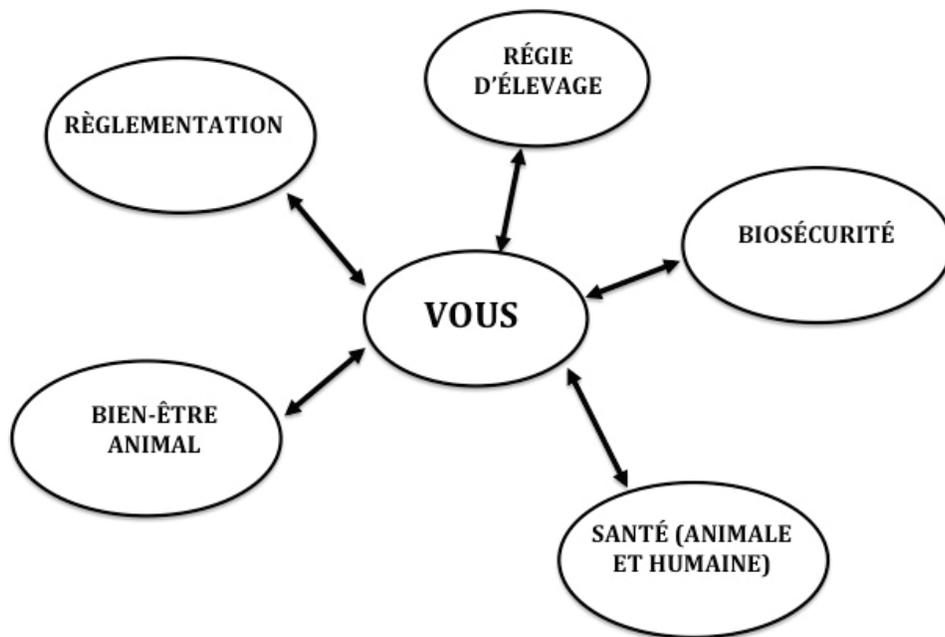


1. ÉLEVER SES VOLAILLES CHEZ SOI

L'élevage à petite échelle de volaille pour la viande, pour les œufs ou pour le plaisir est de plus en plus populaire, tant à la campagne qu'en ville. Ce guide vise à vous accompagner afin que votre projet se déroule dans les meilleures conditions et de façon sécuritaire pour vos oiseaux, votre famille et les autres élevages.

Vous êtes au cœur du succès de votre élevage. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte et seront présentés ici. Nous débuterons avec un bref aperçu des réglementations en vigueur dans la section 2, puis un ensemble de bonnes pratiques pour démarrer du bon pied ou évaluer votre élevage existant dans la section 3. Ensuite, la section 4 aborde le thème de la biosécurité ou des bonnes habitudes pour un élevage en santé. La section 5 présente des tableaux pour vous aider à mieux comprendre et reconnaître les différents problèmes de santé qui pourraient affecter vos oiseaux ainsi que des références à contacter en cas de problème.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles.



Lecture complémentaire :

Agriculture urbaine. *Poules et poulets en ville*, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (www.mapaq.gouv.qc.ca)



Bien que réalisé à petite échelle, l'élevage de volailles de basse-cour doit se faire en respect de plusieurs règlements, que ce soit aux niveaux fédéral, provincial ou municipal. Des références pertinentes vous seront fournies tout au long de ce document.

Au Québec, dans les zones agricoles de municipalités de banlieue, l'élevage est réglementé par les règlements agricoles provinciaux. Les agriculteurs sont soumis au *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA). De plus, les propriétaires ou gardiens de volailles de basse-cour doivent se conformer aux exigences du *Règlement provincial sur les oiseaux captifs*. Une fiche explicative de ce règlement est disponible sur le site du MAPAQ.

De leur côté, les municipalités réglementent l'ajout et le format de constructions, la garde des animaux domestiques ainsi que la gestion des déchets.

Même à petite échelle, l'élevage de volailles peut causer certaines nuisances au voisinage.

Voici quelques questions à vous poser :

- Est-il permis d'élever des volailles chez moi ?
- Y-a-t-il une distance réglementaire à respecter avec les voisins ? Si oui, quelle est-elle ?
- Faut-il un bâtiment d'élevage ? Si oui, quelles en sont les caractéristiques ?
- Quelles sont les normes de constructions chez moi ?
- Comment puis-je disposer du fumier et animaux morts le cas échéant ?

Il est de votre responsabilité de contacter votre municipalité pour connaître les modalités en place.

2.1 Vente

Viande de volaille

Le petit éleveur peut consommer et vendre directement à la ferme. Les volailles doivent être abattues dans un abattoir classé « A » sous permis provincial ou un abattoir agréé fédéral. L'éleveur qui souhaite vendre à la ferme doit également obtenir le permis alimentaire approprié du MAPAQ. La vente à un détaillant nécessite de respecter certaines conditions régies par le MAPAQ en vertu de la Loi sur les produits alimentaires du Québec (L.R.Q., C. P-29).



2. RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES PETITS ÉLEVAGES

Oufs

On peut consommer ou vendre les œufs directement à la ferme pourvu qu'ils soient propres et qu'ils ne coulent pas. Si les œufs sont réfrigérés avant la vente à la ferme, il faut un permis de préparation aux fins de vente au détail du MAPAQ. La vente d'œufs d'espèces autres que la poule domestique requiert aussi un permis pour la préparation aux fins de vente au détail du MAPAQ. Finalement, pour vendre chez un détaillant ou dans un lieu situé à l'extérieur de la ferme (comme un marché public), les œufs doivent être classés (voir le Règlement sur les aliments (c. P-29, r.1) du MAPAQ).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la vente de produits alimentaires issus de votre élevage, communiquez sans frais avec la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments du MAPAQ par téléphone (1 800 463-5023) ou courrier électronique (dgsaia@mapaq.gouv.qc.ca).

2.2 La sécurité et le bien-être des animaux

Les valeurs et attentes sociétales sont de plus en plus élevées en matière de bien-être animal. Que ce soit au site d'élevage ou dans les transports, des lois provinciales et fédérales protègent le bien-être et la sécurité des animaux.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) veille, entre autres, à l'application des dispositions sur le transport sans cruauté des animaux incluant la volaille, peu importe le nombre ou l'espèce. À cet effet, vous pouvez consulter la section « Transport des animaux » du *Règlement sur la santé des animaux* et les modalités du programme « Transport sans cruauté ».

Au Québec, la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (LRQ, c. P-42) décrit un ensemble de règles concernant la santé et le bien-être des animaux.

Certaines initiatives au niveau fédéral et provincial ont mené au développement de guides permettant de promouvoir l'adoption de saines pratiques d'élevage et de protection des animaux. Pour le secteur de la volaille, il y a le *Code de bonnes pratiques pour Poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage*.

Connaissez les besoins de vos volailles, comblez-les et sachez les observer; elles vous le rendront bien en vous offrant viande et oeufs de qualité.

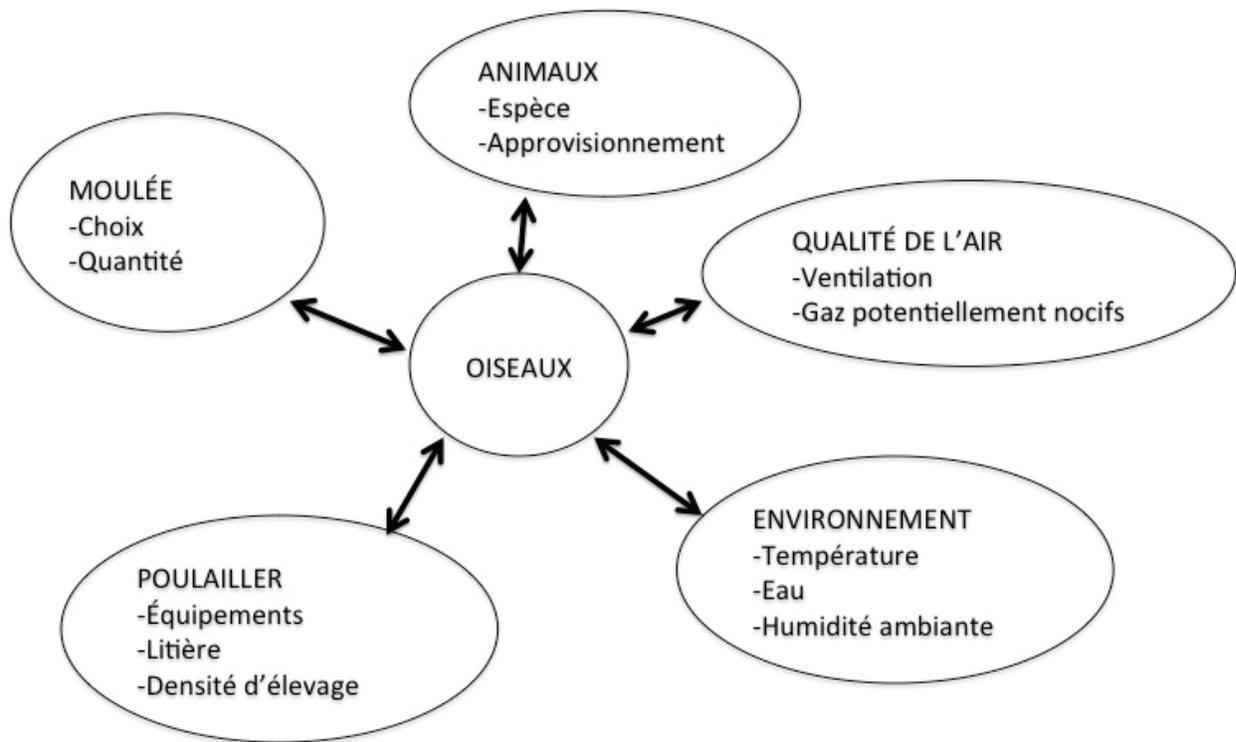


2.3 Importation et exportation de volailles

Il ne faut pas sous-estimer l'impact d'un petit geste comme l'importation d'une poule ou d'un poulet. On se rappelle tous l'épisode de grippe aviaire, qui a eu des impacts désastreux sur l'agriculture et la santé dans plusieurs pays. Une réglementation fédérale (ACIA) oblige toute personne désireuse d'importer ou d'exporter des oiseaux à disposer d'un permis. Les exigences peuvent être dictées par le Canada et par les autres pays.

Avant de vous lancer dans l'aventure, voici quelques notions qui vous permettront de faire un choix éclairé et, surtout, de procurer des soins optimaux à vos animaux. Le bon jugement s'applique afin que vous les adaptiez à la taille de votre élevage et à vos objectifs.

Un animal bien traité et protégé du stress va croître et présenter un état physique et mental optimal.



Le Centre de références en agriculture et agroalimentaire du Québec a publié des guides forts pertinents pour ceux qui veulent en savoir plus sur l'élevage de divers types de volailles. On peut les acheter en ligne : www.craaq.qc.ca.

3.1 Où acheter vos oiseaux ?

Approvisionnez-vous auprès d'éleveurs spécialisés, d'une meunerie ou d'une quincaillerie agricole locale selon l'espèce d'oiseau recherché et selon que vous désiriez des poules ou des poussins.

Un fournisseur sérieux respectera des mesures d'hygiène et de bien-être rigoureuses. Observez les oiseaux qu'on vous propose ; ils doivent être vigoureux, présenter un beau plumage, ne pas avoir de toux, d'écoulement nasal ou oculaire ni de conjonctivite, et ne présenter aucun signe de diarrhée.

3.2 Règles d'or pour un poulailler adéquat



Privilégiez un endroit propre, calme et à l'abri des courants d'air. Les volailles n'apprécient généralement pas les grandes variations de température et d'humidité. De plus, le poulailler les rassure en leur donnant un endroit où se réfugier.

Bien aménagé, un bâtiment existant ou un cabanon peut convenir à l'élevage. Bien que l'on recommande une structure permanente (grange ou remise), il est possible d'utiliser en période estivale des structures temporaires ou mobiles qui peuvent ensuite être déplacées pour permettre aux volatiles d'avoir accès à une zone d'herbe. L'aménagement d'un élevage permanent diffère d'une installation saisonnière. De nombreux plans sont disponibles sur Internet.

Pour bien répondre aux besoins des volailles, le poulailler devrait offrir :

- éclairage adéquat ;
- protection contre la chaleur, le froid, le vent et les intempéries ;
- température entre 15 et 30°C, selon le type de volailles et leur stade de développement. Au Québec, compte tenu du climat, un système de chauffage doit être prévu ;
- ventilation suffisante pour renouveler l'air et évacuer l'humidité et les gaz nocifs ;
- superficie suffisante pour éviter le surpeuplement ;
- équipement adéquat pour l'alimentation et l'abreuvement ;
- installations/dispositifs de nettoyage et de désinfection pour assurer la salubrité et réduire l'apparition des maladies ;
- espace clôturé assurant une protection contre les prédateurs, les rongeurs et les oiseaux sauvages en cas d'accès à l'extérieur ;
- un espace isolé pour les oiseaux malades.

Vous trouverez des détails sur chacun de ces points dans les sections qui suivent.

3.3 La formule « tout plein, tout vide »

Pour assurer la santé des volailles élevées pour leur chair, il est préférable de retenir la formule « tout plein, tout vide ». Selon cette formule, les oiseaux d'une même espèce partagent un même espace du début à la fin de leur élevage. Par exemple, si un groupe de poussins arrive au printemps, il passera toute la saison à la même place, intact et sans autre arrivage, et l'abattage du groupe entier aura lieu au même moment, à l'automne.

3. BONNES PRATIQUES

Si vous élevez plusieurs lots d'oiseaux durant la même saison, il est recommandé de vider entièrement le poulailler et de le nettoyer, laver et désinfecter à chaque nouvel arrivage.

Si la formule n'est pas applicable, d'autres mesures existent :

- prévoyez un enclos par espèce ;
- gardez dans des enclos distincts les oiseaux d'âge différent, même s'ils sont de la même espèce, car les jeunes sujets sont plus fragiles que ceux qui sont en fin de croissance ou adultes ;
- commencez votre visite par les oiseaux les plus jeunes ou ceux qui sont en meilleure santé.



3.4 Combien d'oiseaux puis-je avoir ?

Chaque animal a droit à un espace minimum pour son confort et son bien-être. Si cet espace n'est pas respecté, l'animal sera stressé et les risques de maladies sont accrus.

Cet espace varie d'une espèce à l'autre et même pendant un même élevage (dans le cas des oiseaux de chair). Un poussin aura des besoins différents d'un poulet en fin de croissance ou d'une poule pondeuse.

Tout citoyen du Québec peut élever sans détenir de quota jusqu'à 99 poules pondeuses, 300 poulets de chair et 25 dindons. En vertu de la « gestion de l'offre », le quota est un permis donnant le droit de produire une certaine part de marché de poulets, d'œufs ou de dindons (voir le document *Portrait du secteur avicole au Québec* sur le site Web de l'ÉQCMA www.eqcma.ca). Pour les autres types de volaille, le nombre de sujets n'est pas limité. Toutefois, toutes les informations ci-dessous concernent tous les oiseaux d'élevage, à moins d'indication contraire.

Densité d'élevage (nombre d'oiseaux) par m²

Densité	Poulet < 8 sem.	Dindon léger < 12 sem.	Dindon lourd > 16 sem.	Poule sur litière	Canard < 8 sem.	Oie < 10 sem.	Faisan élevage < 10 sem.
Sujets/m ² *	7-10	4,5	2,65	5-7	7-10	4	7-10

* 1 m² = 10,56 pi² ou 3,25 pi X 3,25 pi

Espace requis par oiseau selon l'espèce et l'âge

Espace requis	Poulet < 8 sem.	Dindon léger < 12 sem.	Dindon lourd > 16 sem.	Poule sur litière	Canard < 8 sem.	Oie < 10 sem.	Faisan élevage < 10 sem.
m ² (pi ²)	0,1 à 0,14 (1 à 1,5)	0,22 (2,3)	0,38(4,2)	0,14 à 0,2 (1,5 à 2,1)	0,1 à 0,14 (1 à 1,5)	0,25 (2,6)	0,1 à 0,14 (1 à 1,5)

3.5 Litière

Les oiseaux seront en contact constant avec la litière. Il est donc très important de bien la choisir. Il est recommandé d'étendre 10 cm (4,5 po) d'épaisseur de litière - copeaux de bois, paille hachée, papier déchiqueté, etc. Elle doit être sèche et absorbante pour permettre :

- d'absorber les excédents d'eau et les excréments ;
- d'assurer le confort ;
- le maintien d'un beau plumage ;
- d'éviter les blessures à la poitrine ou aux pattes.

Choix et entreposage

- Comme vos animaux ou leurs œufs sont destinés à la consommation, la litière doit être exempte d'impuretés et de produits chimiques nocifs.
- La litière ne doit pas avoir été exposée à l'humidité ou la vermine chez votre fournisseur et pendant le transport.
- Entrez la litière dans un endroit propre, sec, couvert et protégé de la vermine et des insectes (utilisez des pièges et répulsifs, au besoin).
- Lorsque vous étendez la litière, assurez-vous qu'elle est sèche, sans moisissure et dépourvue de plume et de fiente d'oiseau ou d'animal.



Idéalement, placez la litière dans le poulailler au moins 24 heures avant l'arrivée des oiseaux afin qu'elle atteigne la température ambiante et que la poussière retombe.

3.6 Équipement: mangeoires et abreuvoirs

Vous trouverez le matériel nécessaire dans une quincaillerie agricole.

Mangeoires

Les mangeoires (ou trémies) permettent de distribuer la moulée sans gaspillage. Il peut s'agir de trémies linéaires (de 30 à 100 cm de longueur) ou cylindriques de capacité de 7 à 20 kg.

Abreuvoirs

Les abreuvoirs ou les pots d'eau doivent avoir une capacité équivalente aux besoins des oiseaux sur une durée de 24h. On parlera dans le jargon d'abreuvoirs siphôïdes car les oiseaux aspirent (ou siphonnent) l'eau. On recommande d'utiliser des abreuvoirs dont la réserve d'eau est munie d'un couvercle. Des cloches abritent généralement les systèmes automatiques d'abreuvement.

L'ajout de 45 ml (3 c. à soupe d'eau de javel) par litre d'eau d'abreuvement réduira la prolifération des bactéries. Le lavage hebdomadaire de l'équipement permettra de maintenir la salubrité de l'eau et la qualité des aliments.

À leur arrivée, les poussins ne savent pas utiliser les mangeoires. On distribue alors la nourriture dans les boîtes de carton fournies par les couvoirs et utilisées dans le transport ou sur du papier étalé au sol. Progressivement, on rapprochera les points d'alimentation de la mangeoire.



Le règlement provincial sur le confinement des oiseaux captifs exige que les mangeoires et abreuvoirs soient disposés à l'intérieur du poulailler ou à l'extérieur où ils sont protégés des intempéries, du soleil et de façon à ce que tout autre animal ou oiseau sauvage ne puisse y avoir accès, ni les souiller.

Pour les plus gros élevages

Il existe aussi des systèmes d'abreuvement fermés (tétines) avec alimentation en continu. L'eau n'est pas en contact direct avec l'air et le milieu environnant. Un tel système d'abreuvement doit être nettoyé périodiquement (entre chaque élevage ou plus). L'ajout de chlore (de 3 à 5 ppm) réduit la prolifération bactérienne.



Capacité des abreuvoirs et mangeoires

Les tableaux suivants donnent le nombre d'oiseaux qu'on peut nourrir ou abreuver avec une mangeoire ou un abreuvoir standard.

Démarrage (oiseaux de 0 à 3 semaines d'âge)

	Poussins et pintadeaux	Dindonneaux et faisans	Canetons
1 mangeoire linéaire (100 cm)	40	40	40
1 boîte de carton (bac)	70	70	50
1 abreuvoir siphonide	50 à 100	50	50
1 pot d'eau de 2 à 5 L			

Croissance (oiseaux de 3 semaines ou plus d'âge)

	Poulets et pintades	Dindons et faisans	Canards
1 trémie cylindrique	60	50	50
1 mangeoire linéaire (100 cm)	20-25	20-25	20
1 abreuvoir en cloche	100	50	100
1 abreuvoir siphonide	2,5 cm /oiseau	5 cm /oiseau	3-5 cm /oiseau

3.7 Eau : quantité et qualité

Quantité d'eau nécessaire

Tout dépend de l'espèce et de l'âge des oiseaux. Une règle facile à retenir est qu'un oiseau qui se situe dans sa zone de confort (entre 20 et 25°C) consommera deux fois plus d'eau que d'aliment.

En période de canicule, la consommation d'eau peut tripler, voire quadrupler.

Consommation d'eau (ml/jour)

Âge	7 jours	35 jours	70 jours
Canard	60 - 100	500	800 - 1000
Dindon	50 - 70	275 - 325	550 - 750
Faisan	15 - 20	50 - 75	110 - 130
Oie	180	900	1100
Pintade	15 - 20	60 - 80	130 - 150
Poules	50 - 70	150 à 500, selon la race	
Poulet	50 - 70	300 - 400	400 - 500
Poulette en élevage	15 - 25	50 - 70	85 - 100

Qualité de l'eau

Il ne faut pas utiliser les eaux de surface pour le nettoyage des bâtiments et du matériel d'élevage, ni pour abreuver ses oiseaux afin d'éviter les risques d'infection au virus de l'influenza aviaire de type A propagé par les oiseaux sauvages. Si vous n'utilisez pas l'eau d'un service municipal, faites régulièrement une analyse d'eau. Informez-vous auprès de votre spécialiste en matériel d'élevage pour savoir comment procéder.

Deux types d'analyse d'eau sont recommandées : physico-chimique (pour évaluer sa teneur en minéraux) et bactériologique (pour détecter la présence de coliformes).

Une eau de qualité devra :

- être exempte de coliformes fécaux ;
- avoir un pH entre 6,0 et 7,5 (neutre) ;
- présenter un taux de solides dissous (minéraux) de moins de 400 ppm ;
- contenir très peu ou pas de nitrates (moins de 50 ppm) ;
- afficher une teneur de moins de 200 ppm en sodium (les jeunes volailles y sont particulièrement sensibles).

Servez de l'eau fraîche quotidiennement à vos oiseaux.

3.8 Alimentation

Dans la nature, les oiseaux sont omnivores et se nourrissent d'herbe, de grains, de larves et d'insectes. Les moulées contiennent essentiellement des ingrédients végétaux. Dans certains cas, les protéines animales sont utilisées pour mieux combler les besoins nutritifs.

Les moulées du commerce sont formulées par des spécialistes. On les sert à volonté, et les oiseaux mangent tout simplement à leur faim.



Une question d'équilibre

Des aliments complets et bien équilibrés sont nécessaires à la croissance, à la reproduction et à la production de viande ou d'œufs. La moulée en cube ou en granules empêche les oiseaux de choisir leur aliment préféré au détriment d'autres aliments moins appétents, mais tout aussi essentiels.

Les principaux ingrédients utilisés dans la fabrication des moulées sont :

- les céréales : maïs, blé, orge ;
- des protéines végétales : soya, canola, gluten de maïs, etc. ;
- des protéines animales : farine de viande, de poisson, etc. ;
- autres sources d'énergie : huile végétale, gras animal ;
- des minéraux et oligo-éléments : calcium, phosphore, sodium, potassium, magnésium, cuivre, fer, iode, manganèse, sélénium, zinc, etc. ;
- de vitamines : A, D, E, vitamines du groupe B, choline, etc..

Composition des moulées

Espèce	Poulet	Dindon	Ponte
Taux de protéines de la moulée	18 %	22 %	16 %
Céréales et dérivés	60 - 70%	55 - 65%	55 - 65%
Protéines végétales	20 - 25%	27 - 30%	15 - 18%
Protéines animales	0 - 7%	0 - 7%	0 - 5%
Huile ou gras animal	0 - 5%	0 - 5%	0 - 3%
Minéraux et vitamines	2,5 - 4%	3,5 - 5%	8 - 10%

Quantité de moulée et teneur de la moulée selon l'espèce et l'âge des oiseaux

Durant un élevage, nous servirons normalement trois moulées différentes aux oiseaux. La première, de début, entre 0 et 3 semaines d'âge ; la seconde, de croissance, entre 4 à 6 ou 8 semaines d'âge ; la dernière, de finition, de 7 ou 9 semaines à l'abattage.

	Poulet	Poulet	Dindon	Dindon	Poule pondeuse	Canard
Âge (semaines)	0-3	4 et +	0-4	5 et +	20 et +	0-3
Quantité (g/jour)	20 - 125	150 - 225	20 - 125	130 - 500	100 - 150	25 - 185
Énergie (Kcal/kg)	2 800 - 3 000	2 950 - 3 100	2 750 - 3 000	2 950 - 3 100	2 700 - 2 850	2 950
Protéine (%)	20 - 22	16 - 18	25 - 27	20 - 22	15 - 18	22
Calcium (%)	0,9 - 1,1	0,8 - 1	1,5 - 1,8	1,1 - 1,25	3 - 4	0,85
Phosphore (%)	0,6 - 0,75	0,5 - 0,65	1 - 1,2	0,75 - 0,9	0,5 - 0,65	0,5 - 0,6
Sodium (%)	0,15 - 0,2	0,15 - 0,2	0,15 - 0,2	0,15 - 0,2	0,15 - 0,2	0,17
Vitamine A (U.I.)	10 000 - 14 000	6 500 - 10 000	10 000 - 14 000	6 500 - 10 000	6 500 - 10 000	6 000 - 8 000
Vitamine D (U.I.)	2 500 - 4 000	2 000 - 3 000	3 500 - 5 000	3 000 - 4 000	2 500 - 3 500	2 500 - 3 000
Vitamine E (U.I.)	50 - 100	30 - 50	50 - 100	30 - 50	20 - 50	40 - 75

Volaille en ponte

La volaille en ponte doit recevoir une moulée spécialement formulée pour la production d'œufs et selon son espèce. Équilibrée en protéines, énergie, minéraux et vitamines, elle sera aussi riche en calcium (2,5 à 4%). L'apport accru de calcium est nécessaire pour :

- favoriser la production régulière d'œufs à la coquille solide ;
- préserver l'intégrité de l'ossature de l'oiseau ;
- assurer la longévité de l'oiseau.

En cycle de ponte, on recommande de disposer dans un récipient du calcium grossier ou des écailles d'huîtres pulvérisées, en complément de la moulée.

3. BONNES PRATIQUES

Où acheter la moulée ?

On trouvera le matériel nécessaire à l'élevage dans une meunerie ou une quincaillerie agricole.

3.9 Température, humidité et ventilation

Zone de confort

Les volailles de basse-cour ont une température corporelle plus élevée que les humains. Elle se situe entre 40 et 42°C, comparativement à 37°C pour l'homme.

On s'assurera donc de maintenir les oiseaux dans leur zone de confort, soit une plage de température ambiante où ils n'ont pas besoin de se réchauffer ni de se refroidir.

On recommande de faire appel à un spécialiste pour choisir l'équipement approprié et éviter les risques d'incendie.

En période estivale, des lampes chauffantes peuvent apporter la chaleur nécessaire aux poussins pendant la nuit.

Si la température extérieure est inférieure à 10°C, l'ajout d'une éleveuse (lampe électrique ou chauffage d'appoint au propane) ou d'un autre appareil de chauffage est nécessaire.

Température ambiante recommandée selon l'âge et l'espèce (en °C)

Âge (semaines)	< 1	2	3	4	5-8	9-15	>15
Poulet	30-33	27-29	25-27	22-24	20-22	18-20	16-18
Dindon	30-33	27-29	26-28	24-26	18-23	16-18	13-15
Poulette et poule	30-32	28-30	26-28	22-24	18-20	18-20	16-18
Faisan	30-33	26-28	21-23	21-23	19-21	17-19	14-17
Caille	32-35	30-32	30	30	29		
Canard	28-30	22-25	20	15-18	15-18	15	15
Oie	32-35	25-30	20-25	20	18-20	16-18	15
Pintade	27-29	26-28	26	26	24-26	21-23	21

Comportement des oiseaux selon la température

Des oiseaux qui ont froid seront moins actifs et auront tendance à s'entasser les uns sur les autres. Ils boiront et mangeront moins. Croissance et ponte seront ralenties.

Des oiseaux qui ont chaud consommeront beaucoup plus d'eau. S'ils en manquent, ils risquent de se déshydrater. Ils deviendront somnolents, mangeront moins, et leur croissance sera retardée. Vous les verrez aussi se rafraîchir en respirant le bec ouvert. Ils seront plus agressifs. Une déshydratation grave ou un coup de chaleur peut entraîner la mort à plus ou moins brève échéance.

Les oiseaux sont de bons indicateurs de leur confort. Observez-les!

En période de canicule

En période de grande chaleur, il faut permettre l'évacuation rapide du surplus de chaleur et d'humidité.

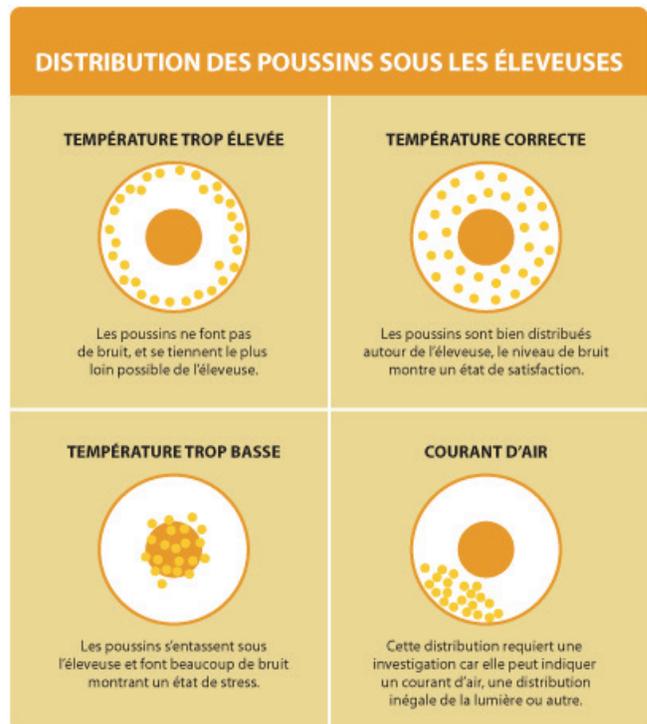
Pour ce faire, on augmente le débit du système de ventilation en place ou on ajoute des ventilateurs d'appoint au plafond ou dans un coin du bâtiment.

Les oiseaux sont très sensibles aux excès de chaleur: n'attendez pas que la canicule soit bien installée pour agir!

Humidité

L'humidité modifie la sensation de confort. Installez un hygromètre dans le poulailler et soyez vigilant. S'il fait chaud et que le taux d'humidité est élevé (> 75 %), les oiseaux ressentiront une température encore plus élevée que la réalité (effet Humidex). De même, s'il fait froid et que le taux d'humidité est élevé (> 75 %), ils ressentiront une température encore plus froide.

Idéalement, tout poulailler affichera un taux humidité se situant entre 50 et 75 %. L'humidité excessive est évacuée par le chauffage et la ventilation.



Si vous ressentez de l'inconfort à l'intérieur du poulailler, il en est probablement de même de vos volatiles.

Dans un petit élevage, des lampes chauffantes et des ouvertures judicieusement positionnées suffiront à évacuer l'humidité excessive.

Taux d'humidité trop bas ou trop haut

Un taux d'humidité inférieur à 50 % correspond à un air trop sec. Compte tenu de la présence de litière, il risque aussi de comporter un taux élevé de poussière, source de problèmes respiratoires. Humidifiez la litière par aspersion ou brumisation.

Si le taux d'humidité du poulailler est supérieur à 75 %, la litière sera plus humide. Elle présentera une surface croûtée et les bactéries s'y développeront plus facilement. On pourra constater des problèmes digestifs et de boiterie. La production de gaz nocifs (ammoniac et anhydride sulfureux) sera accentuée, d'où le risque d'apparition de troubles respiratoires, voire de conjonctivite et d'écoulement oculaire.

Ammoniac et gaz nocifs

L'aviculture entraîne la production de gaz nocifs dont l'ammoniac (NH_3) et le sulfure d'hydrogène (H_2S). Ces gaz proviennent des équipements d'élevage (fournaise au propane), de la respiration des oiseaux et des excréments (fientes). Ventilez bien et soyez à l'affût de signes d'inconfort chez les oiseaux : mauvaise qualité du plumage, problèmes de boiterie et oculaires (sécrétions) sont des signaux d'alarme.

Dans les plus gros élevages, un dispositif peut être installé pour mesurer la qualité de l'air. Dans ce cas, les taux à ne pas dépasser sont :

- 25 ppm d'ammoniac (NH_3);
- 10 ppm de sulfure d'hydrogène (H_2S);
- 35 ppm de monoxyde de carbone (CO).

Ventilation

Les mouvements d'air sont assurés par une entrée d'air (volet) pratiquée sur un côté du bâtiment, soutenue par un ou plusieurs ventilateurs du côté opposé. La dimension de l'entrée d'air et le nombre de ventilateurs dépendent de la dimension du bâtiment, de même que de la nature et de l'envergure de l'élevage.

Dans un petit élevage domestique, des ouvertures ménagées de chaque côté du poulailler ou du cabanon devraient suffire.



3. BONNES PRATIQUES

3.10 Éclairage

Les oiseaux ont besoin d'une quantité et d'une qualité de lumière précises pour croître, pondre et vivre harmonieusement.

Dans un jeune élevage, on misera préférablement sur des jours longs (de 20 à 22 heures de lumière à forte intensité) pour permettre aux sujets de trouver l'eau et la nourriture plus facilement.

Du côté des oiseaux en ponte, on recommande au moins 14 heures d'éclairage d'intensité moyenne.

Alors qu'un manque de lumière réduira la croissance ou la ponte, à l'opposé, un éclairage trop intense ou prolongé aura le même effet en plus d'entraîner de la nervosité, de l'agressivité et du picage (cannibalisme).

Éclairage selon l'âge et l'espèce

À titre comparatif, l'éclairage de rue nocturne dégage une intensité de 20 à 70 lux.

Poulet

	De 0 à 48 h	De 0 à 14 jours	De 15 à 42 jours	42 jours et +
Éclairage (heures)	23	18	16 - 18	14 - 16
Obscurité (heures)	1	6	6 - 8	8 - 10
Intensité (lux)	60	60	20	10 - 20

Dindon

	De 0 à 48 h	De 0 à 14 jours	De 15 à 42 jours	42 jours et +
Éclairage (heures)	23	18 - 20	16 - 18	14 - 16
Obscurité (heures)	1	4 - 6	6 - 8	8 - 10
Intensité (lux)	60	60	20	10 - 20

Poulette pondeuse

	De 0 à 48 h	De 0 à 14 jours	15 à 63 jours	64-140 jours
Éclairage (heures)	23	18 - 20	14 - 18	9 - 14
Obscurité (heures)	1	4 - 6	6 - 10	10 - 15
Intensité (lux)	60	60	5 - 10	5 - 10

Poule

	140 jours et +
Éclairage (heures)	14 - 16
Obscurité (heures)	8 - 10
Intensité (lux)	20

Caille

	De 0 à 3 jours	De 4 à 14 jours	15 à 40 jours
Éclairage (heures)	24	20 - 22	18 - 20
Obscurité (heures)	0	2 - 4	4 - 6
Intensité (lux)	15 - 20	10 - 15	2 - 10

Canard

	0 à 7 jours	8 - 56 jours	57 jours et +
Éclairage (heures)	22	16	16
Obscurité (heures)	2	8	8
Intensité (lux)	40-60	15-30	10-20

Faisan

	De 0 à 3 jours	De 4 à 14 jours	De 15 à 84 jours
Éclairage (heures)	24	20-22	16-20
Obscurité (heures)	0	2-4	4-8
Intensité (lux)	15-20	10-15	2-10

Pintade

	De 0 à 3 jours	De 4 à 14 jours	De 15 à 84 jours
Éclairage (heures)	24	20 - 22	16 - 20
Obscurité (heures)	0	2 - 4	4 - 8
Intensité (lux)	15 - 20	10 - 15	2 - 10

3. BONNES PRATIQUES

3.11 Nettoyage du poulailler

Quatre étapes à retenir : nettoyage, lavage, désinfection et vide sanitaire ¹.

Lorsque le poulailler est vide à la fin de la saison ou au moins une fois par année :

- enlevez la litière souillée (fumier) et les excédents de moulée ;
- dépoussiérez les murs et le plafond et balayez le plancher ;
- lavez tous les espaces (planchers-murs-plafonds) en ayant recours à un savon approprié à l'élevage ; enlevez les surplus d'eau ;
- désinfectez tous les espaces (planchers-murs-plafonds) en ayant recours à un désinfectant approprié en suivant les recommandations du fabricant (concentration, surface à désinfecter et durée d'application) ;
- lavez tous les équipements utilisés, l'eau (les conduits d'eau), la ventilation etc.
- bien assécher.

3.12 Contrôle des indésirables

Les indésirables sont la vermine, les insectes, les animaux sauvages et domestiques puisqu'ils causent un stress pour les volailles, en plus d'être vecteurs ou porteurs de maladies.

Indésirable	Exemples	Prévention	Contrôle
Vermine	souris, mulots et rats	Entreposage adéquat des aliments Entretien la végétation	Pièges
Insectes	mouches domestiques et ténébrions	Éviter les accumulations d'eau stagnante	Collants à mouches
Animaux et oiseaux sauvages	ratons laveurs, moufettes, renards, belettes, rapaces, volatiles migrateurs et pigeons	Clôture	Pièges
Animaux domestiques	chats et chiens	Clôture	
Autres animaux d'élevage	bovins, chèvres, moutons, chevaux, etc.	Clôture	

¹ Après le nettoyage et la désinfection des bâtiments, une période sans présence d'oiseaux est recommandée ; c'est ce qu'on appelle un vide sanitaire. La période recommandée varie entre 7 et 14 jours après que le nettoyage et la désinfection auront eu lieu.

4. LA BIOSÉCURITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS

L'ACIA a diffusé une vidéo destinée aux petits élevages afin de prévenir et détecter les maladies. On ne saurait trop vous la recommander !

Intitulée *Notions de base sur la santé des oiseaux, Comment prévenir et détecter la maladie dans les petits élevages et chez les oiseaux de compagnie*, elle est accessible sur site Web www.inspection.gc.ca.

Une grande partie des pratiques recommandées dans le présent document relèvent du gros bon sens ; adoptez-les. Prenez soin aussi de respecter ces quelques conseils de biosécurité complémentaires :

- rangez la moulée dans un contenant hermétique pour éviter la contamination par les chats ou les rongeurs ;
- éliminez sans délai les carcasses d'animaux morts ;
- asséchez les mares d'eau stagnante et assurez-vous d'avoir une source d'eau saine pour les animaux ;
- si vos animaux ont été malades, n'utilisez pas la litière et le fumier, même composté, dans un potager ;
- attendez un mois avant de faire brouter des animaux dans un pâturage où on a épandu du fumier contaminé.



4.1 Biosécurité et lutte contre les maladies

Pratiquer la biosécurité, c'est simplement adopter un ensemble d'attitudes et de comportements propres à diminuer le risque dans toute activité en relation avec des animaux domestiques, en captivité, exotiques ou sauvages. Les risques touchent tant la salubrité des aliments que vous consommerez que la santé des autres animaux, des autres élevages de volailles et des humains.

Bien que plutôt rare, il existe des risques de contamination des oiseaux par des maladies hautement contagieuses et présentement absentes du Canada, comme l'influenza aviaire. Certaines maladies sont aussi à déclaration obligatoire auprès des autorités fédérales (voir section 5.3).

Un élevage comporte de nombreuses sources de contamination : matériel prêté, visiteurs, animaux domestiques, oiseaux sauvages, rongeurs, insectes, etc. La prévention reste la meilleure des alliées !

4.2 Accès au poulailler et aux bâtiments

Les grands élevages sont soumis à des normes établissant différentes zones d'accès contrôlé.



4. LA BIOSÉCURITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS

Pourquoi ne pas s'en inspirer pour limiter les risques dans les petits et très petits élevages ? On peut ainsi délimiter un petit élevage en trois zones distinctes.

Zone clôturée

- Accès limité ;
- Protection contre les prédateurs et autres indésirables.

Zone d'abri (poulailler)

- Accès restreint ;
- Peu de visiteurs ; à défaut, s'assurer qu'ils n'ont pas été en contact récemment avec d'autres oiseaux ;
- Protection du chariot à moulée par un couvercle pour éviter une contamination par les rongeurs ou les chats.



Zone de transition (si l'espace le permet)

- Petite zone à l'entrée du poulailler où la personne responsable du soin des volailles ou tout visiteur peut chausser des bottes réservées à cet usage ou des couvre-chaussures propres en plus de se laver ou désinfecter les mains à chacune des entrées et sorties du poulailler (à défaut, utiliser un gel désinfectant).

Maintenez un registre permettant de retracer les visiteurs en cas de problème.

4.3 Site multi-espèces

Il est préférable de favoriser une seule espèce par site d'élevage (élevage unique). Or, l'élevage à petite échelle regroupe souvent plus d'une espèce animale.

Un tel site « multi-espèces » augmente la complexité quant aux soins à prodiguer et au contrôle des maladies. Si plusieurs espèces sont présentes, on visera à les garder dans des enclos distincts et à appliquer des mesures d'hygiène appropriées à chacune.

4.4 Introduire des nouveaux oiseaux

L'arrivée de nouveaux sujets expose un élevage existant à divers risques de maladie. Assurez-vous que les oiseaux soient en santé avant de les mettre avec les autres. Si c'est possible, isolez les

4. LA BIOSÉCURITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS

nouveaux sujets pendant 2 à 4 semaines (mise en quarantaine) pour repérer tout signe de maladie. Durant cette période, utilisez du matériel, des couvre-chaussures et des équipements distincts et nettoyez et désinfectez-les après les soins. Occupez-vous toujours des oiseaux isolés en dernier.

4.5 Oiseaux d'exposition, mouvement d'animaux d'un élevage à l'autre, etc.

Si vous participez à des foires, évitez de partager des équipements avec les autres éleveurs. Si vous manipulez les oiseaux d'un autre éleveur, lavez-vous les mains avant d'entrer de nouveau en contact avec vos propres oiseaux.

Si vous prêtez des sujets à un autre éleveur, tâchez de les isoler pendant un certain temps à leur retour et lavez et désinfectez le matériel de transport.

4.6 Repérer les oiseaux malades

Observez vos oiseaux quotidiennement. Soyez à l'affût des signes suivants :

- manque d'énergie ;
- baisse de production d'œufs ;
- diminution de la consommation de moulée et d'eau ;
- éternuements, respiration haletante avec le bec ouvert ;
- écoulement nasal ou oculaire ;
- tremblements, manque de coordination, signes nerveux ;
- enflure à la tête, aux paupières, aux caroncules ou aux pattes ;
- diarrhée ou mortalité subite.



Dès la détection d'un de ces signes, isolez tout sujet atteint dans un « enclos hôpital ». Consultez dans les plus brefs délais un vétérinaire (voir la section 5) qui posera un diagnostic et vous indiquera le traitement approprié.

4.7 Gestion des mortalités

Personne ne souhaite de mortalité dans son élevage. Toutefois, si vous devez éliminer des volailles mortes, vous devez le faire en moins de 48 heures et respecter la réglementation en vigueur.

En milieu agricole, la réglementation sur la disposition des carcasses d'animaux morts du MAPAQ s'applique. Consultez le site www.mapaq.gouv.qc.ca pour connaître les différentes options qui s'offrent à vous.

4. LA BIOSÉCURITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS

En milieu urbain, communiquez avec votre municipalité pour savoir si des dispositions particulières doivent être prises. Dans l'attente de pouvoir éliminer les oiseaux morts, vous pouvez les emballer hermétiquement et les congeler dans un congélateur où vous n'entreposez pas de nourriture.

4.8 Gestion du fumier

Une poule ou un poulet peut produire jusqu'à 1 kg de déjections par semaine. Il est important de vérifier auprès de votre municipalité la réglementation en matière d'environnement et les services offerts, le cas échéant, afin de disposer du fumier. Si vous habitez en zone agricole, le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) encadre les activités agricoles dont le stockage des déjections animales, leur disposition et l'épandage des matières fertilisantes.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements concernant la modification réglementaire, veuillez contacter une direction régionale ou le centre d'information du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP) au www.mddep.gouv.qc.ca.



5. LA SANTÉ DES VOLAILLES, EN DÉTAIL

Le bien-être de votre élevage vous tient à cœur. Si la santé va, presque tout va ! Un animal malade n'a pas envie de boire et de manger. C'est alors la survie qui prédomine.

La majorité des maladies chez la volaille sont causées par des agents pathogènes (virus, bactéries, parasites et autres) qui se transmettent de différentes façons. Il y a aussi des maladies dites métaboliques ou nutritionnelles qui ne sont pas infectieuses.

Lorsque c'est la génitrice qui contamine sa progéniture dans l'œuf, on parle de transmission « verticale ».

Lorsqu'il y a propagation de maladie entre les oiseaux à l'intérieur d'un élevage, on parle de transmission horizontale directe. D'où l'importance de prévoir un enclos pour isoler les malades. On la dira indirecte si le pathogène est transmis par du matériel, des insectes, etc.



5.1 Prévention, précautions et soins

Vaccination

Des vaccins sont généralement administrés aux oiseaux reproducteurs pour protéger leur progéniture. Dans certains cas, les oiseaux sont vaccinés au couvoir ou à la ferme d'élevage. Il est donc fort probable que vos oiseaux aient été vaccinés avant leur arrivée chez vous. Il n'est pas possible de faire vacciner un petit lot de volaille. En cas de maladie, contactez un vétérinaire.

Éviter la transmission aux autres élevages

Si le vétérinaire pose un diagnostic de maladie dans votre élevage ou que vous soupçonnez que des sujets sont malades :

- évitez de vendre ou d'acheter des oiseaux si vous soupçonnez qu'il y a des sujets malades dans l'élevage ;
- évitez de participer à des expositions ou de visiter d'autres élevages ;
- isolez tous les sujets malades ou que vous soupçonnez de l'être et traitez-les, s'il y a lieu. Ne consommez pas leur chair ni leurs œufs ;
- dans votre routine de soins, occupez-vous des animaux malades en dernier. Lavez et désinfectez le matériel après utilisation. Portez des vêtements protecteurs, comme un survêtement, des gants et un masque facial, à enfiler uniquement lors des soins aux sujets malades ;
- un vétérinaire devra procéder à l'euthanasie si l'animal ne peut être soigné.



5. LA SANTÉ DES VOLAILLES, EN DÉTAIL

Médicaments

Au Québec, l'usage des médicaments destinés aux animaux en élevage est régi par des lois et règlements sur les médicaments vétérinaires. Ces médicaments doivent être prescrits par un vétérinaire qui en expliquera le bon usage, notamment en précisant les périodes d'attente à respecter avant l'abattage de la volaille de chair ou la consommation des œufs.

5.2 Maladies courantes dans les élevages de volailles

Les tableaux suivants présentent divers signes cliniques observés dans les élevages et les maladies qui y correspondent. Il est important de ne pas poser de diagnostic par soi-même et de consulter un vétérinaire.

Problèmes respiratoires

Signes cliniques	Maladie	Cause	Espèces touchées	Remarque
Enflure sous les yeux (sinusite), respiration rauque et ardue, écoulement nasal ou oculaire.	Sinusite infectieuse	Mycoplasme : <i>Mycoplasma gallisepticum</i>	Dinde, poulet, faisan, canard, paon	Cette maladie a été éradiquée dans les élevages commerciaux, mais demeure présente chez la volaille de basse-cour. Les oiseaux sont souvent contaminés par les parents, et les signes vont apparaître en situation de stress (p. ex. : variation de température). Le sujet peut être traité par antibiotique, mais il demeure porteur et peut transmettre la maladie.
Difficultés respiratoires, respiration rauque et ardue, crachats teintés de sang, respiration avec cou allongé. Plusieurs décès en quelques jours.	Laryngo-trachéite infectieuse	Virus : <i>Iltovirus</i> (famille des <i>Herpesviridae</i>)	Poulet, paon, faisan	Les oiseaux infectés sont porteurs à vie et transmettront la maladie. Aucun traitement disponible mais le virus propagé dans la litière peut être éliminé en le chauffant durant 4 jours à 38 °C. Un vaccin existe.
Difficultés respiratoires chez des jeunes oiseaux, respiration rauque et ardue, cou allongé.	Aspergillose	Fongus : <i>Aspergillus fumigatus</i>	Jeune (de 0 à 2 semaines d'âge) poussin, dindonneau, faisan	Il n'y a pas de traitement. Changer la paille et la litière. Éviter la litière humide.
Respiration laborieuse avec bec ouvert, coloration foncée (cyanose), perte de poids chronique, distension de l'abdomen.	Ascite	Défaillance cardiaque liée à une croissance rapide	Poulet de chair	Ralentir la croissance en procurant au moins 8 heures d'obscurité par jour ou en retirant la moulée la nuit. Il n'existe pas de médicament.

Problèmes digestifs

Signes cliniques	Nom de la maladie	Cause	Espèces touchées	Commentaire
Présence de sang dans les fientes et sur les plumes autour du cloaque ¹ . Mortalité.	Coccidiose	Parasite : <i>Eimeria tenella</i>	Poulet	Voir avec un vétérinaire si un traitement est applicable.
Présence de sang dans les fientes et sur les plumes autour du cloaque ¹ , mortalité.	Entérite hémorragique	Virus : <i>Siadenovirus</i>	Dinde	Maladie qui supprime la réponse immunitaire. Pas de traitement possible. Peut être prévenue par vaccin.
Léthargie, fientes jaunâtres, plumes souillées autour du cloaque ¹ , mortalité.	Histomoniose	Parasite transmis par un ver : <i>Histomonas meleagridis</i>	Dinde, paon, faisan, pintade (parfois poulet)	Ne pas faire cohabiter les espèces. Traitement préventif uniquement disponible.
Diarrhée blanchâtre, mortalité.	Pullorose	Bactérie : <i>Salmonella Pullorum</i>	Poulet	Rare, maladie à déclaration obligatoire ² . Les oiseaux sont tous porteurs.
Fientes vertes.	Anorexie	Jeûne, inappétence	Toutes	La couleur verte provient de la bile. Il faut diminuer le stress.
Perte de poids chronique même si le sujet s'alimente.	Tuberculose aviaire	Bactérie : <i>Mycobacterium avium</i>	Oiseau de plus d'un an	Pas de traitement. Éliminer le sujet. Potentiel de transmission à l'humain.

¹ Orifice génital situé juste sous la queue.

² Voir section 5.3.

Problèmes cutanés et de plumes

Signes cliniques	Nom de la maladie	Cause	Espèces affectées	Commentaires
Excroissances sur les pattes.	Mite des pattes	Mite creusant des tunnels sous la peau : <i>Knemidocoptes mutans</i>	Toutes	Faire tremper les pattes plusieurs minutes dans de l'huile végétale pour étouffer les mites, tous les jours pendant au moins 2 semaines, jusqu'à ce que les pattes reviennent à la normale. Laver doucement les zones infectées avec de l'eau savonneuse pour enlever les croûtes. Injection avec un antiparasitaire possible. Traitement de l'environnement avec produit antiparasitaire.
Présence de sang sur les plumes.	Cannibalisme ou trauma	Picage des plumes	Toutes	Nettoyer les plumes et mettre un antiseptique. Isoler des autres volatiles jusqu'à la guérison.
Présence de parasites ou de plumes souillées autour du cloaque ² , sous les ailes, dans la région de l'aine, à la base des plumes.	Mites ou poux	Plusieurs espèces de poux et de mites. Certaines mites ne vivent pas sur le sujet mais sucent le sang.	Toutes	Traitement des oiseaux et de l'environnement avec des produits appropriés. Répéter le traitement selon les instructions. Attention aux risques d'intoxication avec ces produits. Consulter un vétérinaire. Ne présente aucun risque pour les humains.

Problèmes de boiterie

Signes cliniques	Nom de la maladie	Cause	Espèces affectées	Commentaires
Présence de croûtes sous les pattes, enflure des pattes, boiterie, difficulté à se déplacer.	Dermatite de contact du coussinet plantaire ou Pododermatite	Infection bactérienne des tissus sous-cutanés des coussinets plantaires après une blessure	Toutes (surtout les oiseaux lourds)	Causée par une litière humide ou des surfaces (plancher, litière, perchoir) de mauvaise qualité ou abrasifs, mal adaptée et irritant chroniquement la surface plantaire. Difficile à traiter et risque d'infection ascendante avec arthrite et ostéomyélite (infection des os) subséquentes.
Boiterie, articulations enflées et douloureuses, retard de croissance, bec mou.	Rachitisme	Déséquilibre de la diète en calcium, phosphore ou vitamine D	Toutes, jeune sujet	Ajouter à la moulée ou en supplément l'élément en carence. Prévention : utiliser une moulée adaptée à l'élevage et à son stade de croissance ou de ponte.
Paralysie d'une patte.	Maladie de Marek	Virus : <i>Herpesvirus</i>	Poulet, poule	Prévention : vaccin au couvoir. Ce virus peut aussi causer le développement de tumeurs.

Mortalité subite

Signes cliniques	Nom de la maladie	Cause	Espèces affectées	Commentaires
Poulet de chair avec difficulté respiratoire (bec ouvert), coloration foncée de la peau, abdomen semblant distendu par du liquide, retard de croissance et mort.	Ascite	Maladie métabolique liée à une croissance trop rapide	Poulet de chair de race commerciale (blanc)	Fournir dès le début de l'élevage des périodes d'obscurité aux poulets et limiter l'accès à la moulée pour ralentir leur croissance. Quelques sujets peuvent être affectés dans un lot.
Mort subite. Arrêt de l'alimentation, consommation d'eau anormalement élevée, respiration le bec ouvert, agressivité.	Hyperthermie	Chaleur intérieure trop élevée	Toutes	Il faut assurer une ventilation suffisante pendant les grandes chaleurs et prévenir les pannes d'électricité qui empêcheraient une bonne ventilation.
Mort subite. Vers blancs dans les fientes. Présence d'une grande quantité de vers blancs bloquant les intestins (visibles lors de la nécropsie).	Ascariidose	Ver : <i>Ascaris</i>	Poulet	Un traitement sporadique peut diminuer la charge parasitaire. Consultez un vétérinaire.
Mortalité subite d'un grand nombre d'oiseaux accompagnée de peu ou pas de signes cliniques.	Influenza aviaire hautement pathogène OU Maladie de Newcastle vélogène (ou pathogène)	Virus : <i>Orthomyxovirus</i> Virus : <i>Paramyxovirus</i>	Toutes	Rares, maladies à déclaration obligatoire ³ .
Mortalité de plusieurs oiseaux en quelques jours accompagnée ou précédée de difficultés respiratoires.	Laryngo-trachéite infectieuse	Virus : <i>Iltovirus</i> de la famille des <i>Herpesviridae</i>	Poulet, paon, faisan	Les oiseaux infectés sont porteurs à vie et les survivants transmettront la maladie à leur tour à d'autres oiseaux. Ne peut être traitée, mais une vaccination est possible. Le virus propagé dans la litière peut être éliminé en le chauffant durant 4 jours à 38 °C. Consultez un vétérinaire.

³ Voir section 5.3.

5. LA SANTÉ DES VOLAILLES, EN DÉTAIL

Certaines maladies courantes peuvent être prévenues grâce à des vaccins administrés au couvoir ou dans les élevages de plus grande taille où les fournisseurs s'approvisionnent en oiseaux. Sauf en de rares exceptions, la plupart de ces vaccins, antibiotiques et additifs ne sont pas offerts aux élevages de basse-cour de petite ou moyenne taille.

Consultez un vétérinaire pour en savoir plus.

Pour en connaître davantage sur les maladies courantes, consultez les Fiches d'information sur 20 maladies d'importance en production avicole et les mesures de biosécurité à privilégier développées par l'Association des vétérinaires en industrie animale (AVIA) sur le site web : www.aviaqc.ca.

5.3 Maladies à déclaration obligatoire (MADO)

Le Canada a établi une liste de 32 maladies animales à déclaration obligatoire (MADO) qui revêtent généralement une grande importance pour la santé (animale ou humaine) ou l'économie canadienne. Quatre d'entre elles peuvent affecter la volaille :

- l'influenza aviaire hautement pathogène et faiblement pathogène de type H5 ou H7 ;
- la maladie de Newcastle (souche hautement pathogène) ;
- la pullorose ;
- la typhose.

L'éclosion d'influenza aviaire survenue en Colombie-Britannique en 2004 a causé des pertes estimées à 380 millions de dollars.

Les propriétaires d'animaux, les médecins vétérinaires et les laboratoires sont donc tenus de signaler immédiatement à l'ACIA la présence d'un animal qui est atteint ou qui est soupçonné d'être atteint de l'une de ces maladies. Des mesures de lutte et d'éradication s'appliqueront immédiatement.

5.4 Qui appeler en cas de maladie

En cas de maladie dans votre élevage, communiquez avec un vétérinaire de votre région.

Pour trouver une clinique vétérinaire dans votre région, communiquez avec l'Ordre des médecins vétérinaires (OMVQ) ou consultez son site Web : www.omvq.qc.ca.

S'il vous est impossible de trouver un vétérinaire et que vous constatez des mortalités importantes dans votre élevage, contactez la centrale de signalement du MAPAQ au 1 866 381-1717.

Si un médecin vétérinaire soupçonne la présence d'une des quatre maladies à déclaration obligatoire, vous ou votre vétérinaire devez en aviser immédiatement le bureau de district de l'ACIA le plus près de chez vous (www.inspection.gc.ca). Si vous ne pouvez rejoindre le bureau de district de votre région, appelez le centre de signalement de l'ACIA au 1 866 806-4115. Avisez aussi l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (1 888 652-4553).

5. LA SANTÉ DES VOLAILLES, EN DÉTAIL

Si on soupçonne ou diagnostique une laryngotrachéite infectieuse ou une mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum*, vous ou votre vétérinaire devez contacter le Réseau aviaire du MAPAQ. www.mapaq.gouv.qc.ca/aviaire.

5.5 Maladies transmissibles à l'humain

Les zoonoses sont des maladies infectieuses pouvant être transmises à l'être humain par les animaux. Plusieurs zoonoses font actuellement l'objet d'une surveillance spécifique. Chez les volailles, les zoonoses les plus fréquentes sont :

- campylobactériose ;
- chlamydophilose ;
- salmonellose.

En plus des règles de biosécurité et de prévention générales, il n'est pas recommandé de boire, manger ou fumer dans un poulailler, surtout après avoir manipulé des animaux malades. Si vous pensez être atteint d'une zoonose (infection), appelez Info-Santé au 811 ou consultez un médecin.

Un oiseau porteur d'une de ces maladies peut ne pas en présenter de signes cliniques. Le site Web du MAPAQ présente des fiches sur ces maladies : www.mapaq.gouv.qc.ca.

5.6 Intoxications et infections alimentaires

C'est ce dont on souffre quand on est malade après avoir ingéré des aliments ou de l'eau contaminés par des bactéries, des virus, des parasites ou des substances chimiques. Les sources les plus connues sont certainement les bactéries *E. Coli* et la salmonelle.

La plupart des toxi-infections alimentaires passent pour de simples troubles digestifs, sont sans conséquences graves et ne durent que quelques jours. Elles sont le plus souvent reliées à une manipulation ou une cuisson inadéquate des aliments comme la viande, les fruits et légumes et les œufs. Leurs conséquences peuvent toutefois être plus graves, surtout chez les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et celles dont le système immunitaire est affaibli.

Les œufs et les produits de volaille peuvent être source de d'intoxication alimentaire. Par exemple, les œufs peuvent contenir la bactérie *Salmonella enteritidis* (SE). Les élevages commerciaux appliquent un programme rigoureux de surveillance pour assurer que les œufs mis sur le marché en sont exempts. Les œufs produits dans les élevages de basse-cour peuvent toutefois comporter un risque ; ils devraient donc être bien nettoyés et lavés, et consommés bien cuits.

Pour obtenir plus d'informations sur les infections alimentaires et les règles de base de préparation des aliments, consultez le site Web du ministère de l'Agriculture : www.mapaq.gouv.qc.ca.

6. SI L'EUTHANASIE EST NÉCESSAIRE

En toutes circonstances, l'euthanasie doit être exécutée sans cruauté, d'une manière qui entraîne une perte de conscience totale et irréversible. À titre d'information, le MAPAQ a publié le *Guide sur l'insensibilisation et l'euthanasie à la ferme pour la volaille de spécialité et de basse-cour*. Nous vous invitons à le consulter et à le télécharger sur le site Web www.mapaq.gouv.qc.ca. Pour obtenir une copie papier, contactez le centre de service du ministère le plus près de chez vous.



7. RÉDACTEURS ET COLLABORATEURS

Ce document a été produit par :

Ghislaine Roch, M. Sc., B. Sc. A. (agronomie), consultante en nutrition animale

Clémence Couture, MPG, consultante en gestion de projet

Martine Boulianne, D.M.V., Ph. D, Dip ACPV, Chaire en recherche avicole, Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal

Révision :

Emmanuelle Arès, B.Sc.A (agronomie), consultante

Marie-Carole Daigle, rédactrice et trad. a. (OTTIAQ)

Roxanne Guérin, rédactrice

Rédaction Web :

Marie-Jacques Rouleau, consultante, iptaque

Montage graphique :

Zonart Communications

Avec la collaboration de :

Nom	Organisation
André Auclair	Fédération de producteurs des races patrimoniales du Québec (FPRPQ)
Dre Claudia Gagné-Fortin	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Angèle Hudon-Tanguay	Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ)
Dre Mona S. Morin	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Robert Nadeau	Club d'éleveurs de petits animaux du Québec
Martin Pelletier	Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA)
Dre Manon Racicot	Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Sylvie Richard	Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC) et Les Couvoiriers du Québec (LCQ)
Nathalie Robin	Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ)

Photos :

www.lifeatcobblehillfarm.blogspot.com

iStock

Éleveurs de volailles du Québec

D^{re} Manon Racicot

8. RECONNAISSANCE FINANCIÈRE

Ce projet a été rendu possible grâce à la contribution financière de :

Cultivons l'avenir, une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Le Programme d'appui à la mise en oeuvre de systèmes de biosécurité à la ferme, dont la gestion a été confiée au Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, fait partie de cette entente.

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada 